



COMMUNE DE BOUGY-VILLARS
COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES

Rapport de la COGEFIN sur le préavis municipal no 01/2024 relatif à la demande de crédit complémentaire de CHF 940'000 pour le chauffage à distance

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil Général,

La Commission de Gestion et des Finances (COGEFIN) est composée de :

Richard Gerritsen Président,
Margaret Jacob
Eric Le Royer
Alain Palombini
Rémy Vullioud

Lors des séances du 21-12-2023, 11-01-2024 M. Claude Olivier Rosset , Syndic, M. Olivier Dumuid, Municipal des Finances ainsi que Monsieur Battilotti de la SEFA nous ont expliqué les éléments essentiels de ce préavis. La Commission les remercie pour leur disponibilité, les réponses fournies, lors des séances, ainsi que la mise à disposition de tous les documents relatifs au projet.

Introduction

Pour faire son rapport la commission s'est basée sur :

1. La réponse de la Municipalité aux questions de la COGEFIN ,
2. Le rapport d'expertise de l'entreprise Hydroconcept mandaté par la Commune,
3. Les documents financiers fournis par la SEFA,
4. L'expérience d'autres communes qui ont installé un CAD,
5. Visite des installations de chauffage des bâtiments communaux.

Le chauffage à distance semble être la panacée ; écologique, moderne, en accord avec la politique cantonale. Ce qui était une opportunité hier s'est transformée en boulet pour plusieurs communes. Trop cher à entretenir, peu adapté à la configuration territoriale de certaines localités, réticentes des clients potentiels. Face à ces difficultés certaines de ces communes ont cédé leurs installations à des tiers comme la SEFA ou la Romande Energie. Mais avant, elles ont dû assumer les pertes comptables.



COMMUNE DE BOUGY-VILLARS

COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES

Analyse de la situation

La Municipalité a mandaté Hydroconcept pour effectuer une expertise du projet de la SEFA pour une installation de chauffage à distance à Bougy-Villars. Le résultat de cette expertise est, d'une manière générale, très négatif et conclut que le projet n'est pas viable économiquement dans la configuration actuelle sans un investissement à fond perdu de la commune.

Monsieur Battilotti de la SEFA nous explique que la raison de cet état de fait est que la densité énergétique (MWh/an par mètre linéaire de conduite) est trop faible et que l'étendue de la période transitoire pour atteindre une neutralité des coûts est incertaine. Pour ces raisons la SEFA renoncerait actuellement à une éventuelle reprise du projet CAD en son nom comme elle l'a fait dans d'autres communes (GIVRINS, ST-GEORGE).

Dans la configuration actuelle le résultat net de l'exploitation restera négatif, en tout cas pendant les 12 ans premières années, selon les chiffres fournis par la Municipalité. Le montant du déficit dépendra **essentiellement du raccordement de 17 nouveaux propriétaires au CAD pendant ce laps de temps**. Cela veut dire que chaque raccordement est subventionné pendant au moins 12 ans.

Pour éviter de favoriser financièrement les bâtiments raccordés au CAD la Municipalité évoque des mesures compensatoires et équitables pour les propriétaires qui ont déjà installé des chauffages aux énergies renouvelables ou qui vont le faire. Bien que ces mesures compensatoires ne soient à ce jour pas définies, nous pouvons estimer que la compensation que la commune devra verser est située entre CHF 500 et CHF 1000 par année (sur 12 ans) ainsi qu'une prime unique 5000 CHF à chaque propriétaire. Ce qui fera plus que doubler voire tripler les pertes annuelles induites par le CAD.

Actuellement 23 privés ont signé le contrat de « Fourniture de chaleur » mais n'ont pas encore payé le forfait raccordement contrairement aux engagements contractuels alors qu'un minimum de 33 privés (correspondant à 40 raccordements avec les sept bâtiments communaux serait nécessaire pour un équilibre financier avec les hypothèses du préavis.

Nous constatons aussi que le prix du kWh de 25 cts est un prix élevé qui se trouve nettement au-dessus de la moyenne. Le rapport d'expertise montre que le prix au-delà de 20cts est problématique pour décider les clients potentiels à se raccorder alors que le prix réel pour atteindre l'équilibre financier de notre projet se situe plutôt autour de 30cts.

Lors de la visite des chauffages des bâtiments communaux nous avons constaté qu'à part la maison Bodzérane et l'Administration Communale les chaufferies des autres bâtiments ont été transformées dans l'optique d'un raccordement futur à un chauffage à distance. A noter que dans ces chaufferies la place à disposition ne permettrait pas l'installation d'un autre type



COMMUNE DE BOUGY-VILLARS

COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES

de production de chaleur. Cette configuration peut certainement aussi se rencontrer chez d'autres propriétaires du centre du village.

D'une manière générale nous pouvons dire que l'analyse financière n'est pas très favorable pour l'installation d'un CAD à Bougy-Villars.

Comme l'expertise d'Hydroconcept nous démontre que dans la configuration actuelle le projet n'est pas viable, la COGEFIN s'est posé la question s'il n'était pas possible de changer un peu cette configuration.

Analyse d'une proposition

Choix du combustible. Si le bois correspond dans notre projet à l'alternative à privilégier, les plaquettes sont deux fois moins chères que les pellets. D'après les calculs de la SEFA nous pouvons diminuer le coût annuel d'exploitation d'environ 40'000 CHF (-20%) en utilisant les plaquettes. L'inconvénient lié au pouvoir calorifique variable des plaquettes a pu être éliminé car aujourd'hui le prix payé des plaquettes est fonction des kWh produits à la sortie de la chaudière et non au tonnage livré.

En plus comme les plaquettes viennent du triage forestier de la Saubrette, dont Bougy-Villars fait partie, la variation de prix est faible, ce qui n'est pas le cas des pellets.

En choisissant la solution des plaquettes nous favorisons une énergie locale, nos forêts, une stabilité des prix et une diminution des coûts d'exploitation de 20%.

Il faut noter que les plaquettes nécessitent un volume de stockage plus conséquent que pour les pellets. Actuellement le local de stockage a un volume de 80m³ ce qui donne selon les calculs de la SEFA une autonomie de 6 jours. Par grand froid cela peut diminuer à 5 jours. Si jugé nécessaire les volumes à disposition permettraient de réaménager les locaux pour augmenter la capacité de stockage. Il est aussi possible d'installer provisoirement une benne de 30m³ à l'extérieur en hiver.

Les plaquettes permettent un approvisionnement local en circuit court et offrant plus de réactivité pour répondre à la demande en combustible de notre CAD. A noter enfin que la distance parcourue par les camions pour amener les plaquettes est bien moindre que celle des pellets par contre le système d'alimentation des chaudières est spécifique. Mais au bout le bilan est plus favorable pour les plaquettes.

Donc là aussi une diminution de la pollution en CO₂.



COMMUNE DE BOUGY-VILLARS
COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES

Sans oublier le double avantage financier, les comptes du CAD sont équilibrés dès la première année et il n'est de ce fait plus nécessaire de compenser les autres propriétaires non raccordés au CAD mais utilisant des énergies renouvelables.

Là aussi Double économie d'environ CHF 80'000.

Cette solution diminue enfin le risque pour les utilisateurs initiaux et futures du CAD d'être prisonniers d'un système qui, pour être rentable, devra augmenter le prix du kWh sans que le client final ait son mot à dire.

Stabilité des prix voire diminution.

Avec l'aide de la SEFA, qui nous a fourni tous les calculs pour cette analyse, nous pouvons vous proposer, sous la forme d'un amendement, une solution financière satisfaisante à la fois pour la Commune et pour les utilisateurs du CAD.

Après discussions et délibérations, la COGEFIN vous propose à l'unanimité des membres d'approuver le préavis 1/2024 avec l'amendement suivant :

Utilisation des plaquettes comme source d'énergie pour les raisons évoquées dans le rapport.

Pour la commission de Gestion et des Finances


R. GERRITSEN

Eric Le Royer


A. Palombini


M. Jacob


Rémy Vulliod